Table des matières

Ordonnance du 6 juin 2016 concernant la chasse (OCha)

CHA	PIT	TRE.	PR	EA	HER

Dispositions générales

Art. 1

CHAPITRE 2

Autorités d'application

- Art. 2 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
- **Art. 3** Service des forêts et de la faune
- **Art. 4** Commission consultative de la chasse et de la faune a) Composition
- **Art. 5** b) Fonctionnement

CHAPITRE 3

Droit de chasser

1. Définitions

Art. 6

2. Examen d'aptitude

- Art. 7 Généralités
- **Art. 8** Reconnaissance d'un autre examen

3. Assurance en responsabilité civile

Art. 9

4. Obtention du permis de chasse

- Art. 10 Généralités
- Art. 11 Personnes qui se préparent à passer l'examen
- Art. 12 Hôtes

5. Genres de permis

- Art. 13 En général
- Art. 14 Permis sans port d'arme

6. Exercice périodique

- Art. 15 Principe
- Art. 16 Contenu
- Art. 17 Attestation
- Art. 18 Organisation

7. Obligations financières

- Art. 19 Prix des permis
- Art. 20 Taxe et dépôt
- Art. 21 Date de délivrance et remboursement

CHAPITRE 4

Exercice de la chasse

1. Restrictions

- **Art. 22** Restrictions de temps
 - a) Jours d'interdiction de chasse
- Art. 23 b) Heures de chasse
- Art. 24 Restrictions de lieu
 - a) Généralités
- Art. 25 b) Traversée des lieux où la chasse est interdite

2. Moyens de transport

- Art. 26 Généralités
- Art. 27 Circulation sur le territoire de chasse
- Art. 28 Poursuite et tir à partir d'un moyen de transport
- Art. 29 Embarcations

3. Accompagnants et accompagnantes

Art. 30

4. Modes et moyens de chasse

- Art. 31 En général
- Art. 32 Utilisation de miradors

5. Armes et munitions

- Art. 33 Armes
- Art. 34 Munitions
 - a) Cartouches à balle
- Art. 35 b) Cartouches à grenaille
- Art. 36 c) Cas spéciaux
- Art. 37 Armes pour achever les animaux
- Art. 38 Sécurité
- Art. 39 Distances de tir
- Art. 40 Essais d'armes

6. Chiens de chasse et chiens de rouge

- Art. 41 Chiens de chasse
 - a) Généralités
- Art. 42 b) Droit d'utiliser

Table des matières OCha

Art. 43	c) Utilisation et interdictions		
Art. 44	d) Animaux blessés ou tués par un chien		
Art. 45	e) Chiens pour la chasse du gibier à plume		
Art. 46	f) Recherche des chiens		
Art. 47	Chiens de rouge a) Généralités		
Art. 48	b) Circulation sur les routes		
Art. 49	c) Intervention		
Art. 50	d) Animal accidenté		
Art. 51	e) Conducteur ou conductrice non titulaire d'un permis de chasse		
Art. 52	f) En dehors de la période de chasse		
Art. 53	g) Exonération de l'impôt sur les chiens		
7. Droits conférés aux titulaires de permis			
Art. 54	Fauconnerie (ou chasse au vol)		
Art. 55	Territoires de montagne		
Art. 56	Planification de la chasse		
Art. 57	Permis de base a) en dehors des territoires de montagne		
Art. 58	b) dans les territoires de montagne		
Art. 59	Chasse du chamois		
Art. 60	Chasse spéciale du chamois		
Art. 61	Chasse du chevreuil		
Art. 62	Chasse du cerf		
Art. 63	Chasses complémentaires		
Art. 64	Chasse du sanglier a) en plaine		
Art. 65	b) en montagne		
Art. 66	c) dans les réserves cantonales de la rive sud du lac de Neuchâtel ainsi que dans la réserve OROEM de Chevroux-Portalban		
Art. 67	Chasse du gibier à plumes en plaine		
Art. 68	Chasse sur le lac de Neuchâtel		
Art. 69	Chasse sur le lac de Morat		
8. Autres obligations			
Art. 70	Recherche des animaux blessés		
Art. 71	Animaux abattus, viscères, mutilation		
Art. 72	Marques de contrôle		
Art. 73	Formules de contrôle		
Art. 74	Carnet de contrôle et de statistique		
Art. 75	Tir pour le compte d'un autre chasseur ou d'une autre chasseuse		

Table des matières OCha

Art. 76	Présentation, modification, perte et restitution des documents
Art. 77	Contrôle des animaux abattus
Art. 78	Animaux inutilisables
Art. 79	Animaux marqués
Art. 80	Animaux abattus par erreur

CHAPITRE 5

Information, formation, recherche

- Art. 81 Contributions
- Art. 82 Formation des chasseurs et chasseuses

CHAPITRE 6

Sanctions administratives et dispositions pénales

- Art. 83 Séquestre
 Art. 84 Saisie du permis
 Art. 85 Contraventions
- Art. 86 Amendes d'ordre
- Art. 87 Montant forfaitaire des amendes d'ordre
- Art. 88 Dommages-intérêts

CHAPITRE 7

Dispositions finales

- Art. 90 Abrogations

 Art. 90 Modifications
 a) Sécurité alimentaire

 Art. 91 b) Surveillance de la faune et de la flore, de la
- Art. 91 b) Surveillance de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche
- Art. 92 Entrée en vigueur